

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL **DES HAUTS-DE-FRANCE**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Avis N° 2017-05

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le dossier d'actualisation des ZNIEFF de l'année 2016

Le groupe de travail « connaissance » du CSRPN s'est réuni le 2 juin 2017. Lors de cette séance, les secrétariats scientifiques CENP/CENNPdC ont proposé l'examen des points suivants :

- un point sur les nouveautés méthodologiques nationales sur l'actualisation des ZNIEFF
- la feuille de route 2017-2018
- les questions soulevées par la nouvelle méthode et l'harmonisation à l'échelle Hauts-de-France
- les propositions d'actualisation des ZNIEFF qui seront soumises à l'avis du CSRPN avant envoi au MNHN

Le CSRPN lors de sa séance du 15 juin 2017, sur la base des propositions du groupe de travail, a validé :

- la méthodologie régionale d'actualisation à l'échelle des Hauts-de-France suivant l'exposé présenté en séance
- la feuille de route 2017-2018 pour l'actualisation des ZNIEFF en continu suivant le programme de travail exposé en séance
- les propositions d'axes de travail sur la notion d'espaces de fonctionnalités, la révision des ZNIEFF de type II , la définition des ZNIEFF « cours d'eau » et sur la prise en compte des zones anthropisées

Le CSRPN a ensuite étudié les propositions de nouvelles ZNIEFF ainsi que les ZNIEFF concernées par une modification de périmètre qui ont fait l'objet de discussion lors du groupe de travail.

Au vu de la présentation des cas particuliers d'actualisation de ZNIEFF, les membres du CSRPN ont souhaité dans la mesure du possible connaître plus finement les enjeux liés aux parties de ZNIEFF qui sont réduites ou étendues (type d'habitats, usages, espèces présentes) avec une appréciation écologique des zones concernées.

Pour la ZNIEFF 028 "Garenne d'Ambleteuse", le débat a porté sur les motifs qui ont conduit au déclassement de la partie Nord avec une demande de la connaissance historique des enjeux. Après explication sur la nature des habitats (culture intensive et faible hypothèse que cette occupation des sols et des usages évoluent à court terme ainsi que surtout le manque d'espèces déterminantes présentes), le périmètre proposé a été validé.

Pour la ZNIEFF 073 "Platier d'Oye, dunes et plages du Fort Vert" , le groupe de travail avait demandé d'affiner les zones à enjeux patrimoniaux sur la zone qui fait l'objet d'une demande de réduction de périmètre. Le débat a porté sur le rôle d'« espace de fonctionnalité » et le rôle d'une aire vitale pour les espèces qui doivent accomplir leurs cycles biologiques que présente cette zone.

Les enjeux faunistiques ont été reconnus avec la présence du Crapaud calamite qui s'y reproduit et qui a besoin d'espaces nécessaires au bon accomplissement de son cycle biologique (de vie) ainsi que celle de 7 espèces d'oiseaux nicheurs déterminantes de ZNIEFF. Il est précisé que ces espèces confirment la patrimonialité et l'attractivité du milieu aujourd'hui anthropisé mais aussi susceptible d'être restauré, qui forment par ailleurs un espace cohérent avec la propriété du Conservatoire du littoral au nord. Le maintien du périmètre initial de la ZNIEFF est validé.

Pour la ZNIEFF 172 "Prairies et Bois humides des 17 bonniers à Willem" , la proposition de réduction du périmètre est motivé par le manque d'espèces déterminantes de flore. Cependant, considérant que la Chouette chevêche s'y reproduit et qu'une mare sous les peupleraies présente un intérêt réel pour les amphibiens, les membres du CSRPN souhaitent maintenir le périmètre initial de la ZNIEFF.

Pour les autres ZNIEFF actualisées présentées à l'ordre du jour qui avaient reçu un avis favorable du groupe de travail « connaissance » du CSRPN du 2 juin 2017, elles n'ont pas suscité de débats particuliers et ont donc été validées par les membres du CSRPN.

Fait le 29 Août 2017,

A Amiens ,

Le Président CSRPN Hauts-de-France,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Spinelli', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Franck SPINELLI

ANNEXE A L'AVIS N°2017-5 DU CSRPN

LISTE DES ZNIEFF VALIDEES

ZNIEFF validées par CSRPN du 15 juin 2017				
n° régionale	n°national	type de ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Modification périmètre
007-19	310013709	1	Complexe humide entre la ferme de la Tourberie, le bois de Saint-Amand et la ferme d'Hertain	inchangé
020	310030104	1	Terril 37 Verquin	inchangé
022	310007232	1	Terril 16 de Ferfay	inchangé
023	310013353	2	Complexe écologique du marais audomarois et de ses versants	inchangé
024-04	310007256	1	La montagne de Lumbres	inchangé
028	310013269	1	Garenne d'Ambleteuse	réduction et extension
031-05	310030118	1	Coteau de Seninghem	création
033	310013274	2	Boutonnière du pays de Licques	inchangé
039	310013280	1	Coteau boisé de Camblain et Mont-Saint-Eloi	inchangé
059	310007277	1	Dunes de Mayville	extension
060	310007015	1	Dunes de Camiers et Baie de Canche	inchangé
061	310007280	1	Dunes de Dannes et du Mont Saint-Fireux	inchangé
062	310007239	1	Dunes d'Ecault et de Condette	inchangé
064	310007282	1	Falaises d'Equihen	inchangé
073	310007286	1	Platier d'Oye et Plage du Fort Vert	inchangé
074	310007020	1	Dune du Clipon	réduction
102	310013366	1	Bois d'Havincourt	inchangé
106-03	310013695	1	Le marais d'Hébécourt et les Prés Valloires	inchangé
107	310013302	1	Anciennes ballastières de Conchil-le-temple	inchangé
130	310013371	1	Bois du Gard, Bois d'Esnes et Bosquets à l'ouest de Walincourt-Salvigny	inchangé
139	310013756	1	Bois de Busnettes et Bassins de Lillers	inchangé
171	310014031	1	Vallée de l'Ecaillon entre Beaudignies et Thiant	inchangé
172	310014128	1	Prairies et Bois humides des 17 bonniers à Willem	inchangé
205	310030007	1	Parc des Renouvelles, marais de Dechy	inchangé
210	310030010	1	Carrière de Vival	inchangé
291	310030119	1	Marnières de Houlle et de Moule	création
292	310030120	1	Garenne de Wimille	création

Fait le 29 Août 2017,

A Amiens ,

Le Président CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI